

REMISE DES DIPLOMES

SESSION 2017

Les diplômes pourront être retirés par les élèves, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès du secrétariat de scolarité, et avant les dates indiqués ci-dessous :

Diplômes	Date limite de retrait
BAC ES - S - STI2D	20 avril 2018
BTS- SNIR / CRSA / MV	20 avril 2018
CAP - BEP - BAC PRO	20 avril 2018
DNB	20 avril 2018



S'IL VOUS EST IMPOSSIBLE DE VOUS DEPLACER, 2 POSSIBILITES :

1. Les diplômes pourront être adressés par voie postale selon les conditions suivantes :

Vous devez faire parvenir au secrétariat de scolarité :

- ☞ une demande écrite mentionnant vos nom, prénom, date de naissance et classe en 2016-2017, ainsi que votre situation actuelle (précisez selon le cas le diplôme préparé, la formation suivie et le lieu, l'emploi occupé, le type de contrat, ...),
- ☞ une photocopie de votre pièce d'identité,
- ☞ une enveloppe format « 21x29.7cm » à votre adresse, timbrée à 5,60€ pour un envoi recommandé avec accusé de réception.

2. Les diplômes pourront être retirés par un membre de la famille sur présentation des documents suivants :

- ☞ une procuration de votre part,
- ☞ une copie de votre pièce d'identité,
- ☞ une pièce d'identité du membre de la famille